|  |  |
| --- | --- |
| Titre | **Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : Questionnaire élaboré dans le cadre de la préparation de la réunion du Groupe d’experts du 3 au 5 février 2025 sur les transferts internationaux d’aliments** |
| Document | **Doc. prél. No 9B de novembre 2024** |
| Auteur | BP |
| Point de l’ordre du jour | À déterminer |
| Mandat(s) | C&D No 37 du CAGP de 2024 |
| Objectif | Préparer la réunion du Groupe d’experts de XXX 2025 en recueillant des informations sur les dispositions actuelles concernant les transferts internationaux d’aliments. Les réponses au questionnaire doivent être envoyées au BP par courrier électronique à l’adresse [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net) **au plus tard le vendredi 17 janvier 2025**. |
| Mesure à prendre | Pour décision  Pour approbation  Pour discussion  Pour action / achèvement  Pour information |
| Annexes | S.O. |
| Document(s) connexe(s) | - [Doc. prél. No 11D de février 2024](https://assets.hcch.net/docs/cd58c5da-f09e-4ab5-8db3-c6a1be0f09f9.pdf) – Rapport de la réunion du Groupe d’experts du 29 au 31 janvier 2024 sur les transferts internationaux d’aliments |

Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : Questionnaire élaboré dans le cadre de la préparation de la réunion du Groupe d’experts du 3 au 5 février 2025 sur les transferts internationaux d’aliments

1. Lors de sa réunion de 2024, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de la HCCH a conclu et décidé ce qui suit concernant les travaux du Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments (Groupe) :

« 37. Le CAGP a pris acte de l’aide-mémoire de la réunion de janvier 2024 du Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments, ainsi que de l’intention du Groupe de se réunir au début de 2025 et de présenter un rapport au CAGP de 2025. En préparation de la prochaine réunion du Groupe, le CAGP a enjoint au BP de diffuser un questionnaire afin de solliciter l’avis des Membres sur les sujets à aborder lors des prochaines réunions du Groupe. Le CAGP a invité le Groupe à revoir la liste des bonnes pratiques en matière de transfert international d’aliments et à identifier les sujets prioritaires pour la suite de ses travaux.

1. En préparation de la réunion par vidéoconférence du Groupe du 3 au 5 février 2025, les Membres sont invités à consulter le Document préliminaire No 11D de février 2024,[[1]](#footnote-2), qui comprend l’aide-mémoire adopté par le Groupe.
2. La composition du Groupe est ouverte à l’ensemble des Membres de la HCCH, qu’ils soient ou non Parties contractantes à la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007. Afin d’assurer la représentation la plus large possible, les Membres n’ayant pas encore participé aux travaux du Groupe peuvent également soumettre des contributions ou des propositions.

***Instructions pour remplir le questionnaire***

1. Le questionnaire vise à faciliter la préparation de la réunion du Groupe du 3 au 5 février 2025 sur les transferts internationaux d’aliments. Il n’est pas destiné à faire suite au questionnaire de 2023. Les Membres sont donc priés de fournir de nouvelles réponses qui permettront de faire le point sur la situation en janvier 2025.
2. Le questionnaire est envoyé aux Organes nationaux et de liaison de l’ensemble des Membres ainsi qu’aux Autorités centrales désignées en vertu de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007. Pour les Parties contractantes à la Convention, il incombe en dernier ressort aux Autorités centrales de soumettre le questionnaire dûment rempli au Bureau Permanent (BP), tandis que pour les Parties non contractantes, cela incombe aux Organes nationaux.
3. Le questionnaire doit être envoyé ***au plus tard le vendredi 17 janvier 2025***, au format Word, afin de faciliter la compilation des données. Il convient que l’objet suivant figure en tête du courrier électronique : « ITMFEG – Questionnaire – [nom de l’État] ». Toute question concernant le questionnaire peut être envoyée à l’adresse [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net).
4. Le BP a l’intention, sauf indication contraire ou demande expresse de ne pas le faire, de publier toutes les réponses au questionnaire sur le site web de la HCCH ([www.hcch.net](http://www.hcch.net/)). Par conséquent, veuillez indiquer clairement les réponses qui ne devraient pas apparaître sur le site web de la HCCH.

Questionnaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’État ou de l’unité territoriale**[[2]](#footnote-3)**:** | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| *Pour les besoins du suivi. Ces informations ne seront pas publiées dans le cadre des réponses au questionnaire.* | |
| Nom de la personne à contacter : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Nom de l’autorité / du service : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Numéro de téléphone : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Adresse électronique : | Veuillez saisir les informations demandées ici |

Aux fins de la réunion du Groupe du 3 au 5 février 2025, les Membres sont invités à rendre compte de l’examen et / ou de la mise en œuvre des dispositions suivantes dans leur ressort juridique :

* 1. Évolutions générales en ce qui concerne les transferts internationaux d’aliments (voir para. 5 à 8 de l’aide-mémoire de 2024[[3]](#footnote-4)) :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Suppression de l’utilisation des chèques (voir C&R No 1 de 2022[[4]](#footnote-5))

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Solutions en matière de transparence accrue et de réduction des coûts des transferts et de la conversion monétaire (voir C&R Nos 2 et 10 de 2022)

Pas envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mises en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Solutions dans lesquelles les créanciers ne prendraient pas en charge les coûts afférents aux transferts de fonds (voir C&R Nos 2 et 11 de 2022)

Pas envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mises en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Dispositions de l’Autorité centrale requise avec sa banque afin de couvrir les frais de transferts ou d’autres dispositions à cet effet (voir C&R No 3 de 2022)

Pas envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mises en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Confirmation de l’Autorité centrale requérante auprès de l’Autorité centrale requise que les montants envoyés sont les mêmes que les montants reçus et, le cas échéant, les raisons d’un écart éventuel (voir C&R No°3 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Établissement d’un point central (par ex., compte bancaire, banque centrale) pour les transferts internationaux dédié à la fois aux transferts de fonds entrants et sortants (voir C&R Nos 4 et 5 de 2022)

Pas envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mis en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Recours aux possibilités offertes par l’*Arrangement concernant les services postaux de paiement de l’Union postale universelle* du 6 octobre 2016 (voir C&R No 4 de 2022)

Pas envisagés. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagés. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mis en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Fourniture de services de transfert de paiement à tout débiteur qui transfère des paiements dans le cadre de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007 (voir C&R No 5 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Mise en œuvre des systèmes de suivi des transferts (voir C&R No 6 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Mise en œuvre de références de dossier uniques, connues à la fois de l’État requérant et de l’État requis, jointes à chaque transfert de fonds (voir C&R No 7 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Mise en œuvre de la conversion monétaire des paiements confiée à l’autorité compétente de l’État requis au moment du transfert (voir C&R No 8 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Fourniture d’informations sur les opérations bancaires internationales aux créanciers et aux débiteurs (voir C&R No 12 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Mise en place d’un cadre juridique permettant à l’Autorité centrale, agissant à la fois comme Autorité centrale requérante et Autorité centrale requise, de traiter les transferts de fonds – ou du moins les principales parties du processus – de manière aussi automatisée que possible (voir C&R No 13 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Mise en œuvre de dispositions avec les banques qui sont transparentes en ce qui concerne leurs frais et / ou qui font partie de l’*Initiative SWIFT GPI (Global Payment Initiative)* (voir C&R No 14 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Pensez-vous que ce sujet devrait :

Faire l’objet d’une discussion lors de la prochaine réunion

Demeurer une priorité pour les travaux futurs du Groupe

Ne pas être une priorité

* 1. Existe-t-il un autre sujet qui, selon vous, devrait être abordé lors de la prochaine réunion ou devenir une priorité pour les travaux futurs du Groupe ?

Veuillez saisir les informations demandées ici

* 1. Tout autre développement dans votre État, y compris les solutions bilatérales mises en place entre États et les essais en cours entre États – en particulier en ce qui concerne le service *Central Authority Payment* (CAP) des États-Unis d’Amérique (voir para. 9 et 16 de l’aide-mémoire de 2024) :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Nous vous remercions d’avoir pris le temps de renseigner ce Questionnaire.

1. « Rapport de la réunion du Groupe d’experts du 13 au 15 février 2023 sur les transferts internationaux d’aliments », Doc. prél. No 11D de février 2024 à l’attention du CAGP de 2024, disponible sur le site web de la HCCH, à l’adresse [www.hcch.net](http://www.hcch.net/), sur l’Espace Gouvernance, puis sous la rubrique « Conseil sur les affaires générales et la politique », puis « Archives 2020-2024 ». [↑](#footnote-ref-2)
2. Dans le présent questionnaire, les références au terme « État », le cas échéant, doivent être considérées comme s’appliquant également à une unité territoriale. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir annexe I, Doc. prél. No 11D, *supra* note 1. [↑](#footnote-ref-4)
4. Rapport et Conclusions & Recommandations adoptés par le Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments, réunion du 7 au 9 février 2022 (voir annexe II, *ibid*). [↑](#footnote-ref-5)